

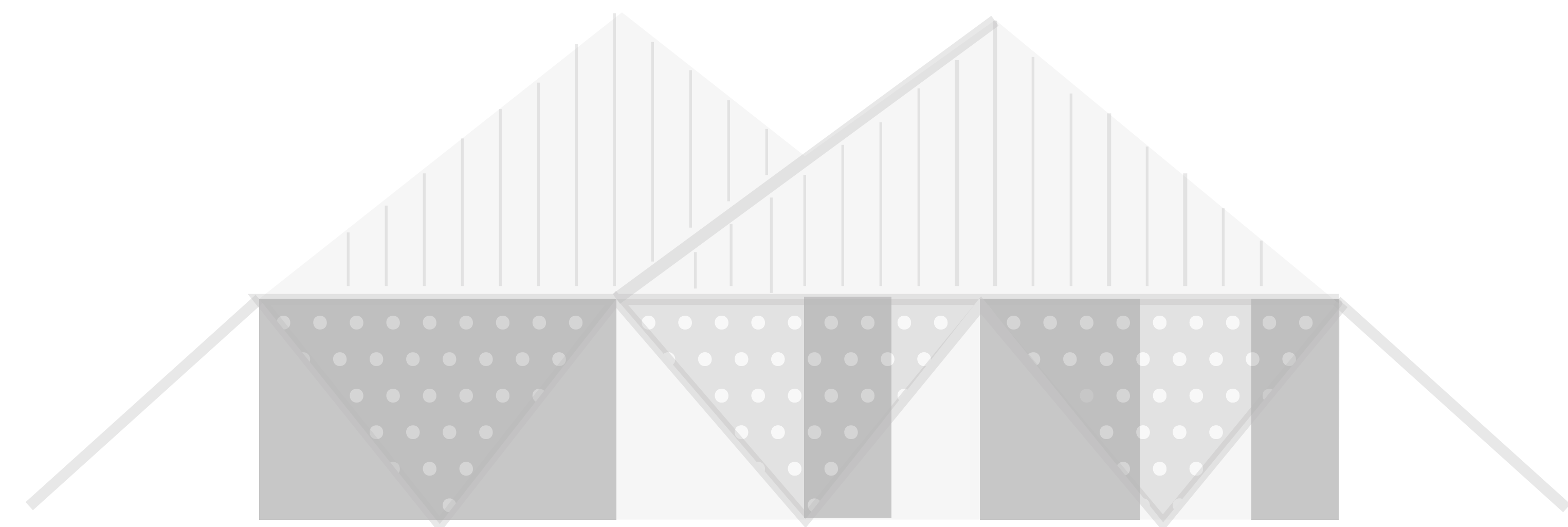
La politique des « Mille-Clubs » : historique et objectifs

« Mille-Clubs de jeunes » : une politique nationale

En 1966, le ministère de la Jeunesse et des Sports lance un concours pour la création d'équipements socio-éducatifs appelés « Mille-Clubs de Jeunes », que le Gouvernement entend répartir sur l'ensemble du territoire afin de permettre la diffusion d'animations socio-culturelles à destination des adolescents de la première génération du Baby-Boom. L'objectif du concours est simple : produire des modèles en série, économiques, adaptables à toutes les régions et Communes de France. Le cahier des charges des différents modèles proposés est identique : un foyer avec bar et sanitaires, le tout sur une emprise d'environ 150m². Le choix du terrain, sa viabilisation et la réalisation des fondations du bâtiment sont à la charge des municipalités. La participation financière de l'État concerne quant à elle les pièces préfabriquées, la notice de montage et la livraison des kits.

L'implication des jeunes

Le montage de ces ensembles préfabriqués sera alors confié aux jeunes des Communes afin qu'ils fabriquent eux-mêmes leur lieu de vie sociale, sous la direction d'un agent technique municipal : il doit ainsi être aisé, rapide et ne nécessiter l'intervention d'aucun professionnel. C'est pourquoi chaque élément n'excédera pas 60 kg pour être facilement manipulable. Une deuxième vague de diffusion est amorcée à la fin de l'année 1972, après les résultats du second concours organisé par le ministère pour la création d'une nouvelle série d'équipements modulables.



Les « Mille-Clubs », des témoins d'une époque

Entre 1967 et 1983, la France s'est ainsi couverte de plus de 2 300 de ces structures bon marché. Depuis, les « Mille-Clubs » édifiés en France ont connu des fortunes diverses. Certains, qui avaient mal vieilli, ont été démolis. D'autres, réhabilités, servent encore. Ils restent malgré tout, à minima, les témoins d'une époque où tous les rêves étaient permis. Cette architecture a en outre été labellisée « Architecture contemporaine remarquable », attribuée aux ensembles architecturaux de moins de cent ans d'âge, non protégés au titre des Monuments Historiques, mais dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

Le modèle SEAL 2^{ème} Série

Mis au point par les architectes Béchu, Bidault et Guillaume, le module SEAL 2^{ème} série (modèle CL480), semblable à celui construit à Aureilhan, est sans doute le plus connu du grand public des différents types développés dans le cadre du programme des « Mille-Clubs ». Il est constitué d'une charpente de poutrelles métalliques fixée au sol par des plots de béton, le tout fondé sur une dalle de béton. La toiture est couverte de plaques de métal, et les parois composées de surfaces amovibles permettant de moduler l'espace. Cette couverture est en fait la partie la plus visible de l'édifice, des pans triangulaires descendant jusqu'aux différents points d'ancrage.

Les 3 principaux modèles types :



Mille-Clubs modèle BSL (Liernais, Côte d'Or)



Mille-Clubs modèle ED-KIT (Mansac, Corrèze)



Mille-Clubs modèle SEAL 2^{ème} Série (Aureilhan, Pyrénées-Orientales)

1

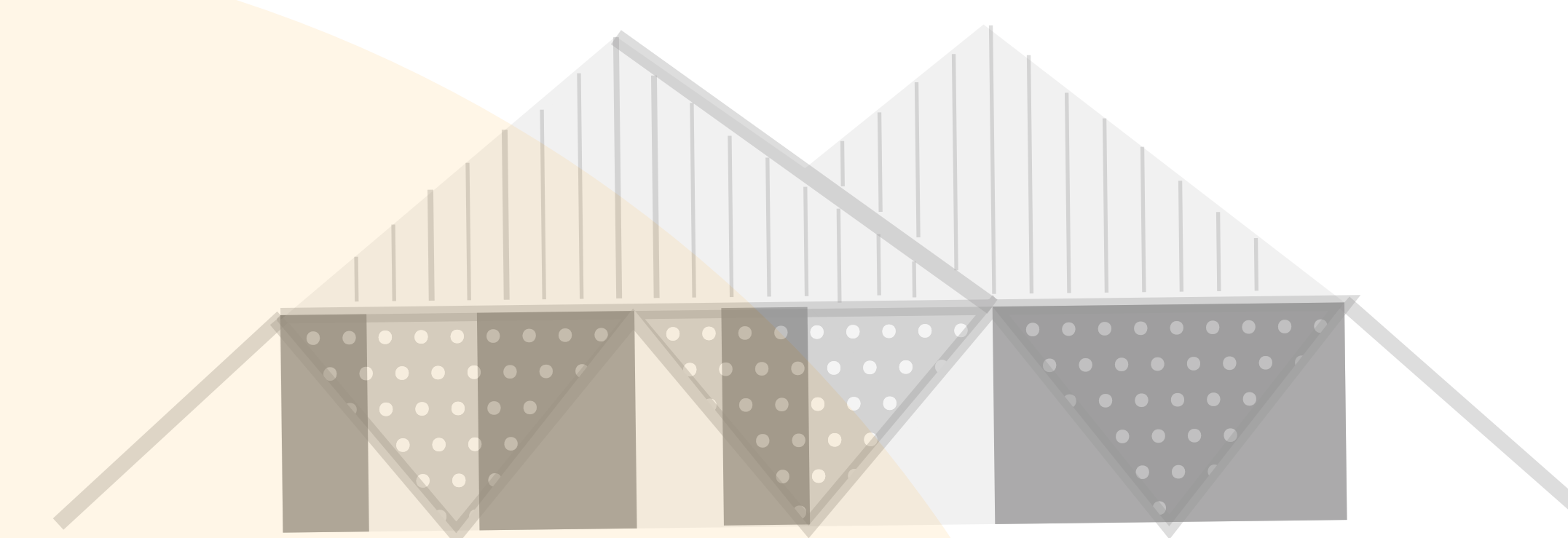
La Ville améliore votre cadre de vie.

architecture
contemporaine
remarquable

Ville d'**AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées

RÉHABILITATION DU MILLE-CLUBS

Aménagements extérieurs



PENDANT

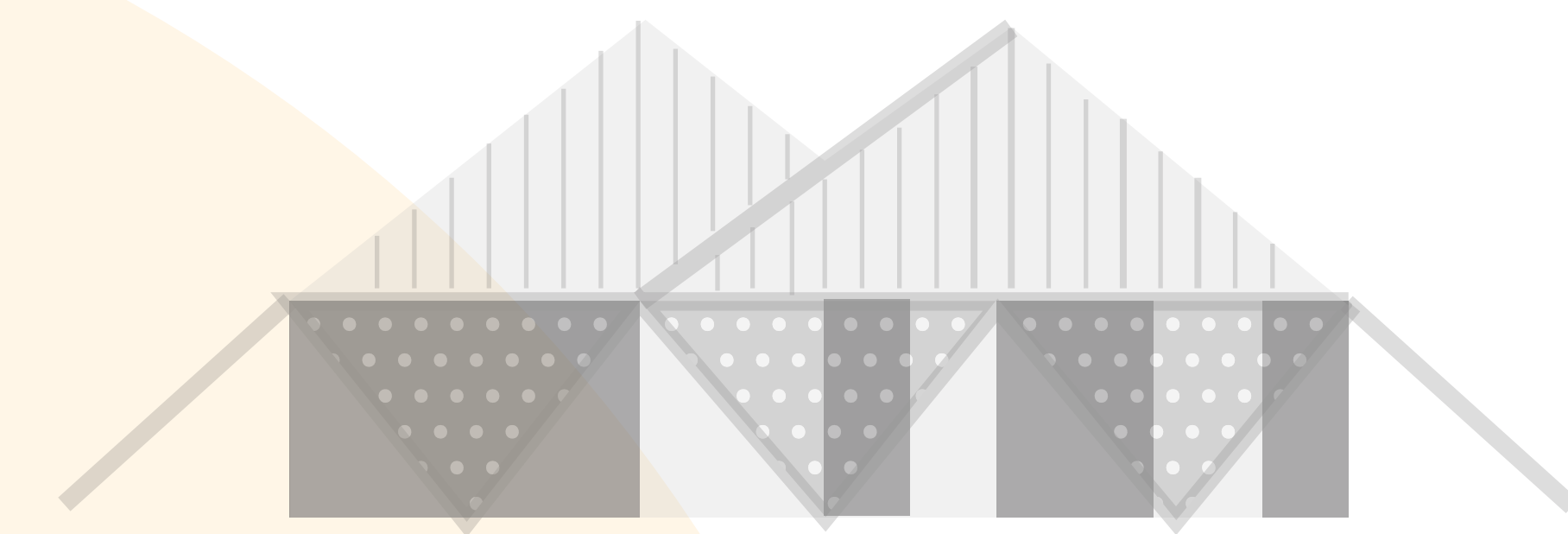
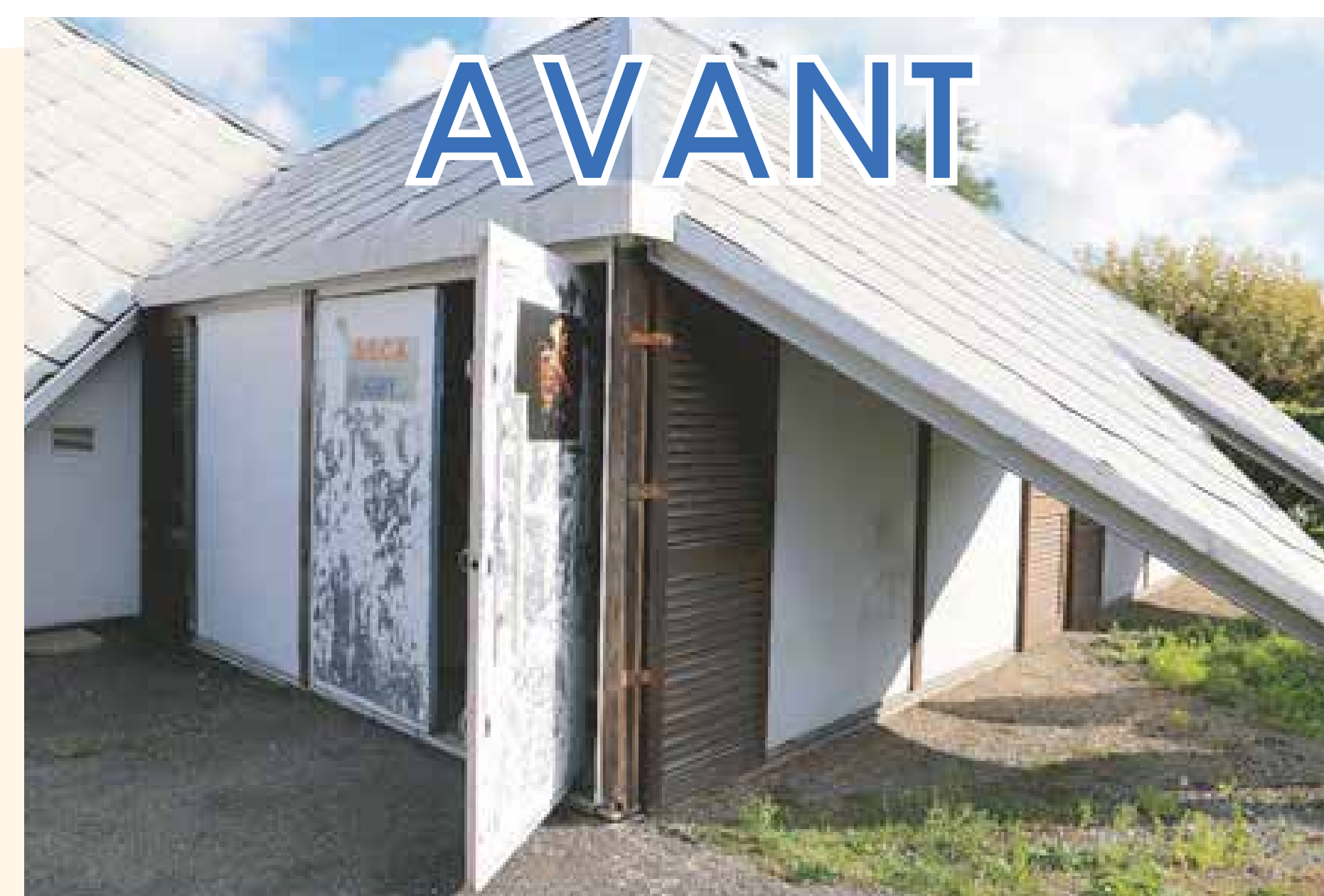
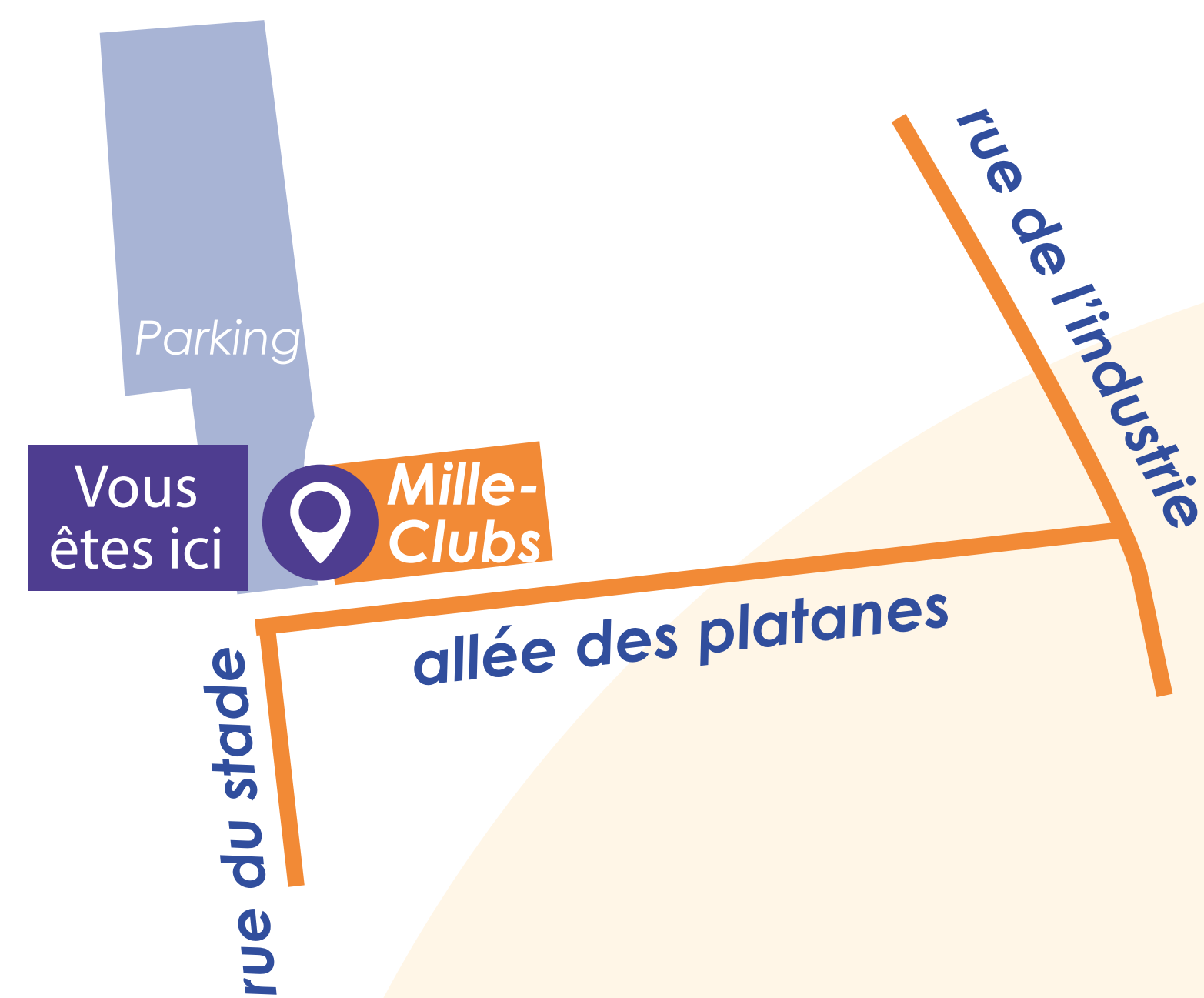


APRÈS



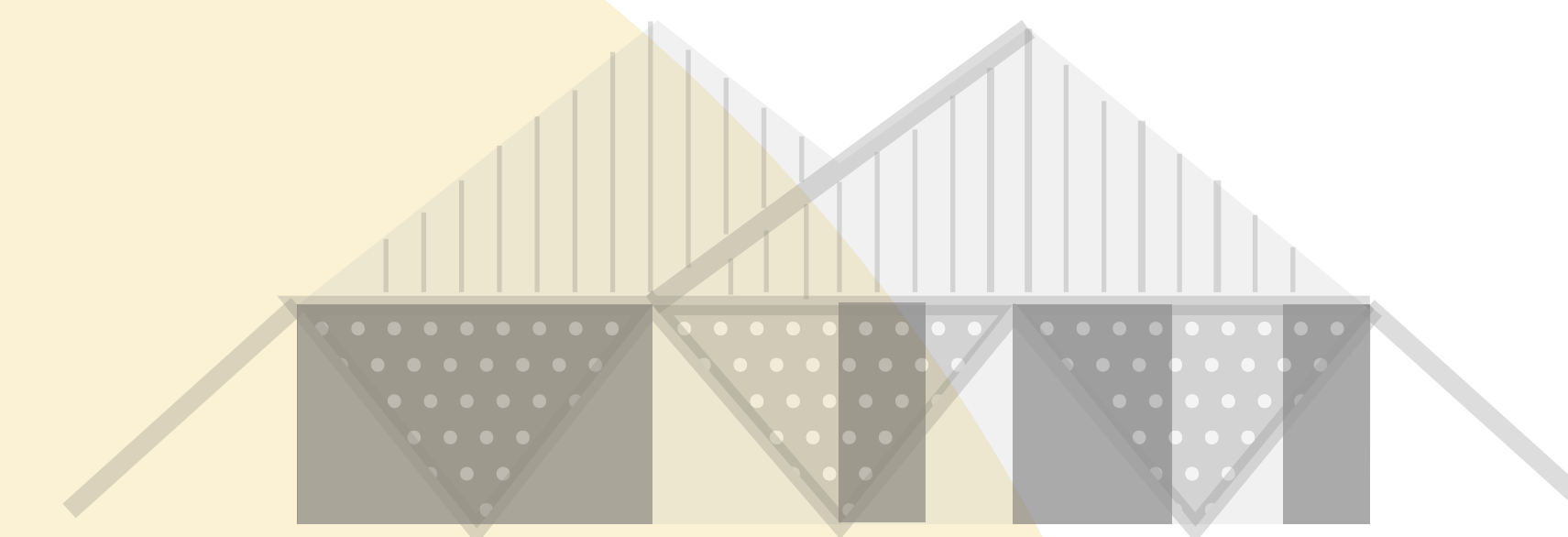
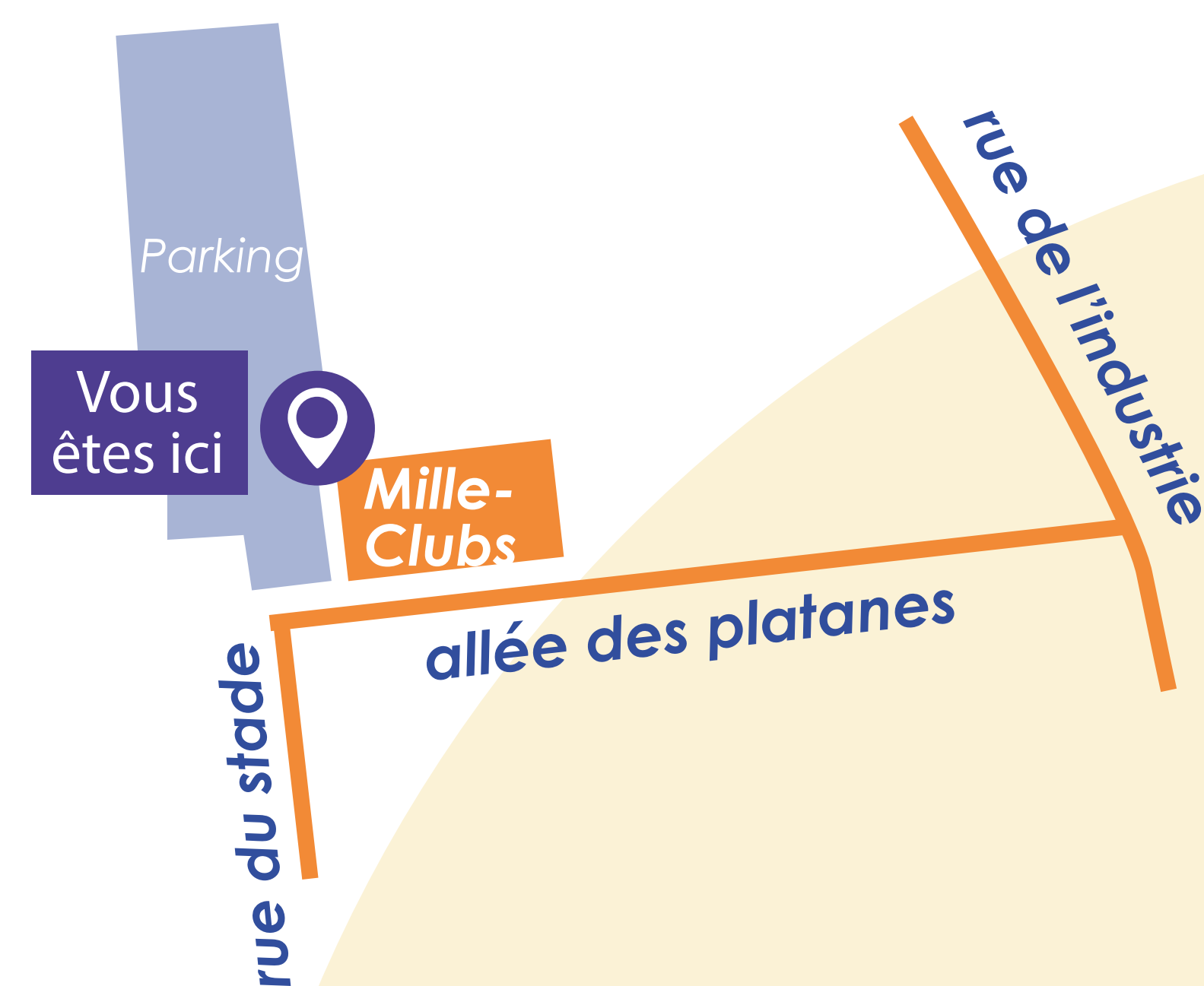
RÉHABILITATION DU MILLE-CLUBS

Aménagements extérieurs



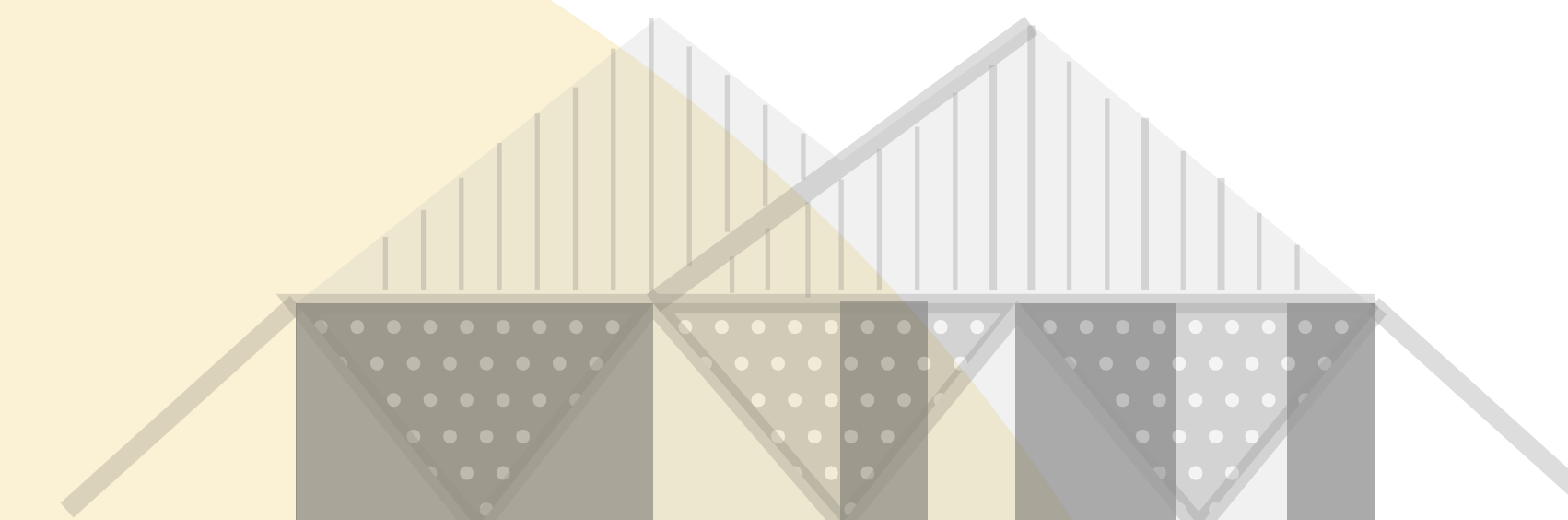
RÉHABILITATION DU MILLE-CLUBS

Aménagements intérieurs



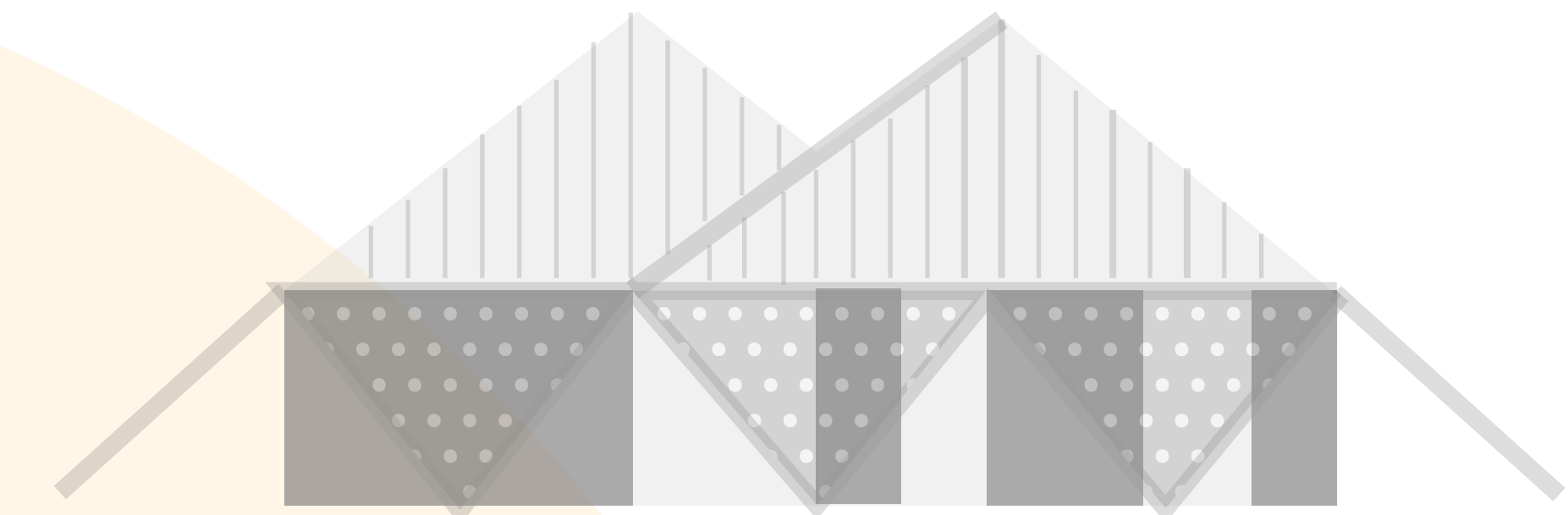
RÉHABILITATION DU MILLE-CLUBS

Aménagements intérieurs



RÉHABILITATION DU MILLE-CLUBS

Aménagements extérieurs



RÉHABILITATION DU MILLE-CLUBS

La cuisine

